



Prolongation Arrêté  
Portant permis de stationnement

**Mairie de l'Île Bouchard**

Le Maire de la commune de l'Île Bouchard,

Vu le Code général des collectivités territoriales, notamment les articles L 2212-2 et L 2213-1

Vu le Code de la route ;

Vu le Code de la voirie routière ;

Vu la demande de Monsieur WINTERSTEIN Henri en date du 24 mars 2023 qui souhaite effectuer des travaux de maçonnerie intérieur par l'entreprise Eurl Coutely domiciliée au 4 impasse des Champs 37220 à Parçay-sur-Vienne n occupant temporairement le domaine public au 6 rue de Beauvais 37220 à l'Île Bouchard ; Prolongation de l'arrêté n°2023-03-51.

Considérant qu'il y a lieu de prendre des mesures dans le but de garantir la sécurité du public pendant les travaux ;

**ARRÊTÉ :**

**Article 1**

Le lundi 03 avril 2023 au mardi 04 avril 2023, Monsieur WINTERSTEIN Henri est autorisé à procéder à des travaux de maçonnerie intérieur par la société Eurl Coutely demeurant au 4 Impasse des Champs 37220 à Parçay-sur-Vienne, au 6 rue de Beauvais 37220 à l'Île Bouchard. Prolongation de l'arrêté n°2023-03-51.

**Article 2**

Ces travaux nécessiteront les dispositions suivantes :

- stationnement : Réservation d'un emplacement de stationnement pour le véhicule de l'entreprise ;

**Article 3**

La signalisation sera mise en place par le permissionnaire.

**Article 4**

L'entreprise Eurl Coutely est occupante temporaire du domaine public et veillera à préserver les droits des tiers.

**Article 5**

Monsieur le commandant de la brigade de gendarmerie de l'Île Bouchard, Madame la responsable des services techniques de l'Île Bouchard, l'ASVP de l'Île Bouchard, Monsieur WINTERSTEIN Henri, sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution du présent arrêté.

Fait à l'Île Bouchard le 30 mars 2023

Arrêté n° 2023-03-55	
PUBLIÉ LE	Le 30/03/2023
<b>ACTE EXÉCUTOIRE</b>	

Le Maire,  
Nathalie VINCENT

